

MAIRIE DE ROCHE
Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2020



L'an deux mil vingt, le 18 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale du 11 décembre 2020, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Véronique CHARDON - Jean-Paul BOIS - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Valérie DA SILVA - Sophie KOWALSKI - David GALLEA - Nicolas ISSEMANN - Jérôme PONTAL - Audrey ANTOUARD (arrivée à 19h55) - Pierre SIMIAN - Léa REVELLIN-PIALET - Alain VERRON - Bernard GUILLARME - Aurélie VERNAY

Absents :

Frédérique LARRAS donne procuration à Léa REVELLIN-PIALET

Absents excusés :

Maria BONZI

Madame Véronique CHARDON est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2020

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2020.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2020 12 57 : Travaux sur les réseaux de distribution d'électricité – Chemin des Bersoudières

Rapporteur : Bernard COCHARD

La commune de Roche souhaite enfouir les réseaux de distribution d'électricité et France Télécom situés chemin des Bersoudières.

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et France Télécom.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	135 182.00 €
Le montant total des financements externes serait de :	104 038.00 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à :	0.00 €
La contribution aux investissements s'élèverait à :	31 144.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de l'appel de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement de l'opération, à savoir
 - Prix de revient prévisionnel : 135 182.00 €
 - Financement externes : 104 038.00 €
 - Participation prévisionnelle globale : 31 144.00 €
- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maitrise d'ouvrage de TE pour 0.00 €.

Délibération n° 2020 12 58 : Travaux sur les réseaux de France Télécom - Chemin des Bersoudières

Rapporteur : Bernard COCHARD

La commune de Roche souhaite enfouir les réseaux de distribution d'électricité et France Télécom situés chemin des Bersoudières.

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et France Télécom.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 38 406.00 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 2 000.00 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à : 1 829.00 €

La contribution aux investissements s'élèverait à : 34 577.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de l'appel de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir
 - Prix de revient prévisionnel : 38 406.00 €
 - Financement externes : 2 000.00 €
 - Contribution prévisionnelle globale : 36 406.00 €
(Frais TE38 + contributions aux investissements)

-PREND ACTE de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour
1 829.00 €

Délibération n° 2020 12 59 : Travaux sur le réseau d'éclairage public – Chemin des Bersoudières

Rapporteur : Bernard COCHARD

Suite à notre demande, Territoire d'Énergie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : installation d'un réseau d'éclairage public Chemin des Bersoudières.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	10 244.00 €
Le montant total des financements externes serait de :	5 935.00 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à :	244.00 €
La contribution aux investissements s'élèverait à :	4 065.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la consultation des entreprises, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de l'appel de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement de l'opération, à savoir
 - Prix de revient prévisionnel : 10 244.00 €
 - Financements externes : 5 935.00 €
 - Participation prévisionnelle globale : 4 309.00 €
- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maitrise d'ouvrage de TE pour 244.00 €.

(Arrivée à 19 h 55 d'Audrey ANTOUARD).

Délibération n° 2020 12 60 : Choix d'entreprises pour le city stade

Rapporteur : Michel BOUGAREL

Vu l'article 142 de la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique prévoyant que jusqu'à fin 2022, le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour la conclusion des marchés de travaux est relevé à 100 000 €.

Les acheteurs veillent à choisir une offre pertinente, à faire une bonne utilisation des deniers publics et à ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin.

Il est donc possible de ne contacter qu'une seule entreprise dans le cadre d'un marché passé sans publicité ni concurrence préalable.

Plusieurs entreprises ont été consultés. Certaines n'ont pas répondu.

Le critère d'appréciation retenu est le prix des prestations (100 %).

Les offres des entreprises retenues avec le montant HT sont les suivantes :

Entreprise Saccinto (Pose de la structure et gazon synthétique) : 16 670.00 € HT

Entreprise Transalp (Aménagement d'un terrain multisports) : 36 582.76 € HT

Entreprise Eiffage (Mise en forme et application d'enrobé) : 26 840.00 € HT

Après étude des offres par la commission MAPA, il est proposé de valider les offres ci-dessus.

Michel BOUGAREL présente le projet. Il sera installé à proximité des écoles, sur le terrain actuellement recouvert de sable.

Ce projet a été présenté aux directeurs des écoles maternelle et élémentaire. Il a été précisé que le city stade sera réservé aux écoles pendant la période scolaire.

Pour compléter ce projet, il est envisagé d'installer, par la suite, des jeux pour les plus jeunes enfants, sur la place de la Fontaine.

Aurélie VERNAY fait remarquer qu'il n'est pas pertinent de choisir l'entreprise Eiffage pour la mise en forme et application de l'enrobé suite aux problèmes rencontrés sur le terrain de boules.

Marcel NICOLIER et Bernard COCHARD répondent que concernant le terrain de boules, la société EIFFAGE n'est pas mise en cause pour des malfaçons. L'entreprise a respecté le cahier des charges de la fédération française de boules. Cependant, le niveau de la pente préconisée ne permet pas une évacuation correcte des eaux pluviales. Nous recherchons une solution définitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** les entreprises Saccinto, Transalp et Eiffage pour un montant de 80 092.76 € HT, propositions économiquement les plus avantageuses,
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents liés au marché

Délibération n° 2020_12_61 : Demande de subventions pour l'aménagement du city stade

Rapporteur : Bernard COCHARD

Dans le cadre de l'aménagement d'un city stade vers les écoles prévoyant une utilisation pour les écoles, les accueils de loisirs et les jeunes de la commune, plusieurs critères de travaux ont été retenus :

- La pose d'un enrobé au sol
- La mise en place d'un city stade avec divers aménagements

Le montant estimatif des travaux prévus dans le cadre de ce projet d'aménagement s'élève à 80 092.76 € HT :

La réalisation des travaux est prévue pour le 1^{er} semestre 2021.

La commune s'engage à inclure et exiger, dans le marché de construction, l'organisation de la gestion des déchets de chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet pour un coût de 80 092.76 € HT

- **SOLLICITE** la Région Auvergne-Rhône Alpes au titre des « Equipements sportifs » pour l'octroi d'une subvention au taux de 30 %
- **AUTORISE** monsieur le maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette opération

Délibération n° 2020_12_62 : Budget principal 2021 - Crédits d'investissement 2021 avant vote du Budget Primitif (BP) 2021

Rapporteur : Bernard COCHARD

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Maire, la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

Vu les crédits d'investissement ouverts en 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à mettre en œuvre les pouvoirs donnés par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en ce qui concerne les dépenses d'investissement 2021, selon les montants suivants :

Chapitres d'investissement	Crédits votés au budget 2020	Crédits autorisés avant vote du BP 2021 (25 % de 2020)
204-subventions d'équipement versées	15 000.00 €	3 750.00 €
21-immobilisations corporelles	290 957.15 €	72 739.29 €
23-Immobilisations en cours	904 700.00 €	226 175.00 €

Délibération n° 2020_12_63 : Budget assainissement 2021 - Crédits d'investissement 2021 avant vote du BP 2021

Rapporteur : Bernard COCHARD

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Maire, la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Vu les crédits d'investissement ouverts en 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le maire à mettre en œuvre les pouvoirs donnés par l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, en ce qui concerne les dépenses d'investissement 2021, selon les montants suivants :

Chapitres d'investissement	Crédits votés au budget 2020	Crédits autorisés avant vote du BP 2021 (25 % de 2020)
23-immobilisations en cours	236 410.02 €	59 102.51 €

Délibération n° 2020 12 64 : Modification du règlement intérieur de fonctionnement du conseil municipal

Rapporteur : Véronique CHARDON

Par délibération en date du 28 août 2020, le conseil municipal a adopté le règlement intérieur de fonctionnement du conseil municipal.

Cependant, il est proposé d'apporter une modification à l'article 23 relatif au bulletin d'information générale quant aux nombres de caractères espaces compris réservés à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité.

« Ainsi un espace réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité sera dédié et ce dans les conditions suivantes selon les différents supports :

- Flash info : 1 000 caractères espace compris
- Bulletin : 2 000 caractères espace compris »

Les autres articles du règlement demeurent inchangés.

Aurélie VERNAY, Bernard GUILLARME et Alain VERRON apprécient cette modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE la modification du règlement intérieur de fonctionnement du conseil municipal

INFORMATION DU MAIRE

-Il est envisagé d'acquérir un bien situé au croisement du chemin des Bersoudières et de la descente de Chantereau afin de pouvoir réaliser des places de parking.

-La CCCND a été relancée pour la construction d'un bâtiment enfance et jeunesse sur la commune.

TOUR DE TABLE

Commission travaux – Marcel NICOLIER

-Assainissement des Bersoudières : Les travaux sont terminés et les réseaux ont été suffisamment enterrés afin de recevoir les eaux usées et pluviales des prochaines constructions du secteur.

- Aire du Turitin : Les travaux de mise en forme sont terminés et les premières plantations ont été réalisées. Il convient de lancer une consultation pour les futurs aménagements mais il est nécessaire de prendre le temps de la réflexion pour savoir exactement le type d'installation à proposer. Un point particulier à étudier est l'éclairage ou non de cette aire de détente.

-Remise en état du chemin de l'aire du Turitin au chemin des Sabliers. Les entreprises locales seront consultées pour effectuer les travaux.

-Aménagement du Rual : Dans le cadre de la sécurisation des déplacements piétons au niveau de l'entrée du village, une étude de projet a été réalisée avec une création de trottoirs côté droit en allant sur Bonnefamille jusqu'au chemin Benoit. Cela permettra d'aller de Roche à Bonnefamille sans emprunter la départementale. Elle comprend également le déplacement de la croix et l'élargissement du croisement en bas de la descente de Chantereau pour plus de sécurité.

Cependant, lors d'une réunion de la commission travaux, il a été évoqué la possibilité d'une autre solution consistant à buser le fossé côté gauche en allant sur Bonnefamille. Ce projet est plus onéreux que la 1^{ère} proposition.

La commission travaux se réunira pour définir le projet à retenir et engager les travaux en 2021.

-Toit de l'église : D'importantes fuites ont été constatées au niveau du toit de l'église suite à des tuiles manquantes et tuiles détériorées. Une entreprise sera consultée pour avoir une estimation des travaux mais ces travaux d'entreprises spécialisées peuvent s'avérer très onéreux.

-Syndicat des eaux du Brachet : Lors du dernier conseil syndical, l'offre d'Orange pour l'installation d'antennes sur le château d'eau a été acceptée. L'installation concerne la 4G et renforcera les possibilités de connexions notamment sur la commune de Roche. L'offre est un loyer annuel de 4000 € dont 1 000 € pour la commune de Roche.

Le syndicat a reçu des subventions exceptionnelles de la part de l'agence de l'eau pour le renouvellement des conduites anciennes. Des travaux importants vont se faire sur Roche, Rue Gérard Vernay et Rue de La Croix Serbinat. Ces travaux pourraient démarrer dès Février 2021 et pour 5 mois.

Commission communication – Véronique CHARDON

- Le bulletin municipal et la carte de vœux seront distribués prochainement.

- La commission recherche des photos de la commune de Roche pour alimenter le site internet et les bulletins municipaux.

- Compte tenu de la situation sanitaire, les vœux du maire à la population ne pourront se dérouler comme les années précédentes. Ils seront en ligne à partir du 1^{er} janvier 2021. La commune a fait appel à une entreprise locale pour mener cette opération.

-Concernant la CCCND, l'EHAPD des Colombes à Heyrieux rencontre des difficultés financières conséquentes, une exonération de la redevance de location a été acceptée en 2020 et une suspension à titre exceptionnelle a été mise en place pour le 1^{er} semestre 2021. La CCCND met en place son plan climat énergie qui est obligatoire pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Ce plan est le guichet unique pour les aides relatives aux travaux d'économies d'énergie.

Commission vie associative et sportive – Jean-Paul BOIS

-La salle de l'arche a été équipée d'un vidéo projecteur.

-La CCCND va doter chaque commune d'un panneau lumineux pour insérer des informations intercommunales et communales. Il sera placé vers les écoles.

Commission du personnel, de l'enfance et de la jeunesse - Catherine PILLOIX

- Les écoles ont continué de fonctionner normalement malgré la crise sanitaire, aucune fermeture de classe n'est à déplorer.

-L'école maternelle sera prochainement dotée de vidéos projecteurs suite au projet « Label Ecoles Numériques ». Le financement est partagé entre l'Education nationale et la commune.

Commission illuminations et embellissement – Michel BOUGAREL

Les décorations de Noël ont été installées.

Cette année, un sapin illuminé a été dressé place de la Fontaine, les retours sont positifs.

CCAS – Catherine PILLOIX

Les bons d'achats pour les personnes de plus de 70 ans ont été envoyés et les colis ont été distribués. Ils ont été appréciés.

Si la situation sanitaire le permet, il pourrait être envisagé une après-midi gouter au printemps.

Commission urbanisme – Sophie KOWALSKI

La commission aménagement centre village poursuit sa réflexion sur les futurs travaux à venir.

David GALLEA

La CCCND propose d'aider les communes pour des manifestations culturelles et de mises en valeur du patrimoine culturel. Une réflexion est en cours.

Nicolas ISSEMANN

-Suite à réunion de la commission « économie » de la CCCND, cette dernière souhaite rendre le territoire attractif. 30 hectares sont prévus dans le SCOT et repartis sur différentes zones déjà existantes (Heyrieux, Lafayette). Il y a des demandes des entreprises, mais beaucoup ont besoin de la fibre.

-Une réflexion est en cours pour aider financièrement les commerces non essentiels et fermés pendant le confinement.

Jérôme PONTAL

En urbanisme, lors des contrôles de fin de chantier, si le crépi des murs n'est pas effectué, le certificat de conformité ne pourra être délivré.

Frédérique LARRAS (absente, elle a demandé, par délégation, au maire de poser la question suivante à Aurélie VERNAY)

- Est-ce possible de revenir vers le département afin de vraiment sécuriser la départementale 124 au niveau de Turitin car un récent accident a encore eu lieu et ce visiblement en raison de la vitesse excessive ? Serait-il possible de marquer une ligne blanche ou de mettre des ralentisseurs ?

Aurélie VERNAY répond qu'un raboutage a été effectué afin d'élargir la voie dans un premier temps en attendant une décision pour des travaux plus importants. Une réunion sur les lieux a permis aux techniciens du département de juger plus dangereux de tracer une ligne blanche continue.

Bernard GUILLARME

-Il demande quelle protection sera installée vers l'abri bus vers le lotissement en centre village.

Marcel NICOLIER répond que le sujet sera évoqué en commission travaux.

-Concernant les cours d'eau, des travaux urgents avaient été répertoriés. Il demande quand est ce qu'ils seront réalisés. Michel BOUGAREL répond que les travaux sont à l'étude.

-il souhaite aussi avoir connaissance des dates des diverses réunions au moins 15 jours à l'avance afin de pouvoir s'organiser. Bernard COCHARD répond que cela n'est pas toujours possible.

Aurélie VERNAY

Elle remercie l'organisation de tests de dépistage de la COVID sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40

**Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au
Vendredi 29 janvier 2021 à 20h00 à la salle de l'Arche.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.